



► Disponibles à l'intérieur



SOMMAIRE

Vie municipale	p. 4 à 6
Urbanisme	p. 7
Service du génie	p. 8
Service de sécurité incendie	p. 9
Régie Intermunicipale de police Roussillon	p. 10
MRC de Roussillon	p. 11

Cahier municipal

Hiver 2016 - 2017 • Vol. 26 • N° 4
Services municipaux

LA VILLE à votre service!



HORAIRE DES DIFFÉRENTS SERVICES

 **Hôtel de Ville**..... ☎ **450 659-7701**
175, chemin Sanguinet, bureau 201, JOL 2K0
Lundi au jeudi..... 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi..... 8 h 15 à 12 h 15

Service de sécurité incendie

600, boul. Taschereau, La Prairie, J5R 1V1..... ☎ **450 444-6652**
Lundi..... 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 30
Mardi au jeudi..... 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi..... 8 h 30 à 12 h 15

 **Service de planification et de l'aménagement du territoire**
175, chemin Sanguinet, bur. 201, JOL 2K0.. ☎ **450 659-7701 p. 227**
Lundi au jeudi..... 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi..... 8 h 15 à 12 h 15

Service du génie et des travaux publics

68, Montée Monette, JOL 2K0..... ☎ **450 659-0204 p. 321**
Lundi au jeudi..... 7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi..... 7 h à 13 h

 **Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**
2225, route Édouard-VII, JOL 2K0..... ☎ **450 659-7701 p. 258**
Lundi au jeudi..... 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi..... 8 h 15 à 12 h 15

 **Bibliothèque Le Vaisseau d'Or**
2223, route Édouard-VII, JOL 2K0. ☎ **450 659-7701 p. 233, 234**
Mardi au jeudi..... 13 h à 20 h
Samedi..... 9 h à 13 h
Dimanche..... 13 h à 20 h

AUTRES NUMÉROS UTILES

Régie Intercommunale de Police Roussillon..... 450 638-0911
Contrôle des animaux..... 450 638-9698
MRC de Roussillon..... 450 638-1221
Collecte des ordures et matières recyclables..... 514 928-5227
Maison des jeunes Au Repère..... 450 659-0428
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries..... 514 380-8899
Bureau de poste..... 450 659-3230
Centre hospitalier Anna-Laberge..... 450 699-2425
C.I.T. Roussillon..... 514 877-6003
TARSO..... 450 444-2555
Paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge..... 450 659-1133
C.L.S.C. Kateri..... 450 659-7661
Permis de brûlage et Service prévention incendie..... 450 444-6351
Ligne Info-Travaux de la Ville..... 450 659-0204, poste 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

450 659-7701

Pour toute urgence : 911

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Prenez note que les séances se tiendront à l'église
au 2750, route Édouard-VII, à 19 h 30.**

Prochaines séances

Mardi, le 13 décembre 2016

Lundi, le 19 décembre 2016
(séance extraordinaire portant sur le budget)

Mardi, le 17 janvier 2017

FERMETURE DES BUREAUX

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés les :

Congés des fêtes 22 décembre 2016 à compter de 12 h 15
au 3 janvier 2017 inclusivement

Site internet : www.ville.saintphilippe.quebec



Ce document est imprimé par Communication Globale Pub Cité, sur un papier certifié FSC® provenant de sources responsables.



COORDINATION :

Nicole Benjamin

Le cahier municipal est distribué dans chaque résidence et commerce de Saint-Philippe et est tiré à 2650 exemplaires.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Mot de la MAIRESSE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

C'est toujours un grand plaisir de communiquer avec vous par le biais de ce bulletin municipal. Je profite de l'occasion pour vous inviter à venir me rencontrer, n'hésitez pas à me contacter si le besoin s'en fait sentir. Vos commentaires et suggestions contribuent à améliorer les services qui vous sont offerts.

Cette période de l'année marque l'obligation pour tous les maires de présenter un rapport sur la situation financière de leur municipalité. À cet effet, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes, je me suis acquittée de cette obligation lors de la dernière séance du conseil, le 8 novembre dernier.



Sifflement du train

Nous recevons de plus en plus de plaintes relativement au sifflement du train. J'aimerais vous rassurer à l'effet que nous avons déjà entamé des démarches pour faire cesser le sifflement du train. Tel qu'exigé par la compagnie ferroviaire, une firme spécialisée étudie présentement les trois passages à niveau situés

sur notre territoire, et ce, dans le but d'évaluer la possibilité d'éliminer l'emploi du sifflet pour les trains. Nous nous devons de rencontrer toutes les exigences, incluant une analyse de sécurité. Soyez assurés (es) que nous faisons tout en notre pouvoir pour régler cette situation.

Guignolée

En cette période de fin d'année, il est aussi coutume de faire appel à votre générosité. Je profite de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel de l'Entraide familiale qui distribue, tout au long de l'année, de l'aide alimentaire à nos familles les plus démunies. Le 4 décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée, des bénévoles frapperont à votre porte afin de recueillir des denrées non-périssables. Nous comptons sur votre générosité habituelle.

Je termine, en vous offrant au nom des membres du conseil municipal et en mon nom personnel un très joyeux Noël avec vos parents et amis. Que nos meilleurs vœux de Santé, Bonheur et Paix, vous accompagnent tout au long de l'année 2017.

Lise Martin,
maire

**AVEC NOUS,
ÇA FINIT
TOUJOURS
BIEN.**

Sarah
présidente
Opération Nez rouge

**OPERATION
NEZ
ROUGE
.COM**

450 659-9651

Maire suppléant

Le conseil municipal a désigné monsieur Jocelyn Bouillon pour agir à titre de maire suppléant. Cette nomination est entrée en vigueur le 13 juillet et se poursuivra jusqu'au 14 mars prochain.

Le maire suppléant agit à titre de maire lorsque madame Lise Martin ne peut être disponible pour diverses raisons et est aussi désigné, à ce titre, comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon.



Jocelyn BOUILLON
Conseiller district n° 2

Vie MUNICIPALE



NOS EMPLOYÉS SONT NOTRE ATOUT LE PLUS PRÉCIEUX!

Le 8 septembre dernier, Saint-Philippe a souligné le travail et le dévouement de ses employés qui comptent 5, 10 15 et 25 années de service.



NOMS DES EMPLOYÉS

DATE D'EMBAUCHE

ANNÉES À SOULIGNER

Stéphane Ouellette	2 avril 1990	26 ans
Angello Raymond	2 mai 1991	25 ans
Marie-Josée Roy	4 décembre 2001	15 ans
Danielle Patenaude	23 mars 2006	10 ans
Guylaine Legrand	6 juin 2006	10 ans
Vasyl Gontar	17 mai 2010	6 ans
Annie Poitras	29 novembre 2010	6 ans
François Rioux	8 août 2011	5 ans
Jean-Claude Fyfe	13 septembre 2011	5 ans

CHANGEMENT DE NOM ET DE STATUT POUR SAINT-PHILIPPE

La demande de changement de nom de « Municipalité de Saint-Philippe » en celui de « Ville de Saint-Philippe » a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. De ce fait, Saint-Philippe sera dorénavant régie par la *Loi sur les cités et villes* et non plus par le Code municipal.

PETIT HISTORIQUE : SAINT-PHILIPPE À NOS JOURS

1730	le territoire prend la dénomination de la Côte Saint-Philippe
1845	est créée la Corporation de la Paroisse de Saint-Philippe, elle sera abolie en 1847
1855	elle renaît sous un nom et statut identique
1917	une partie du territoire sera détachée pour former la Municipalité de Saint-Mathieu et, en 1957, celle de Candiac
1996	la Corporation de la Paroisse de Saint-Philippe deviendra la Municipalité de Saint-Philippe
2016	la Municipalité devient Ville de Saint-Philippe avec une population de 6 128 habitants



Ahier



Aujourd'hui

Vie MUNICIPALE

LE NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE, UN SUCCÈS!

Le 10 septembre dernier, pour une huitième année, les citoyens étaient invités à participer au nettoyage de la rivière Saint-Jacques. L'événement a connu un grand succès grâce à la participation de plus de 75 personnes. Le tout s'est déroulé dans l'entraide et la bonne humeur.

Plusieurs tonnes de déchets ont été ramassées. L'objectif visé à long terme est une rivière impeccable.

Les organisateurs souhaitent remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à cette journée de grand nettoyage! Merci également à nos commanditaires, Loblaw, Unifor, Boutique Centre du travail/Chaussures POP à Iberville et la crèmerie Saint-Philippe.



SAINT-PHILIPPE ACQUIERT DES TERRAINS POUR L'IMPLANTATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Ayant reçues toutes les approbations nécessaires, la Ville de Saint-Philippe a franchi une étape importante dans la réalisation de son plan d'action en procédant à l'acquisition des terrains situés sur la route Édouard-VII, lesquels appartenaient à Joseph Porco et Marie M. Leclair D'Aragon.

Tel que mentionné lors de la soirée d'information publique du 20 juin dernier, ces terrains serviront à l'implantation d'une future usine de traitements des eaux usées de même qu'au développement d'un parc industriel. Rappelons que ce projet s'autofinancera à même les revenus de location des locaux industriels.



NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LA LOCATION DE SALLES

**PRENEZ NOTE QU'EN RAISON DES
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE,
AUCUNE SALLE N'EST ACTUELLEMENT
DISPONIBLE POUR LOCATION.**

Les
LAURÉATS
CONCOURS
Maisons fleuries

FAÇADES RÉSIDENTIELLES

District 1 :

30, rue Georges-Henri
290, montée Monette

District 5 :

137, rue Jean
45, rue des Cyprès

District 2 :

4, montée Saint-Claude
10, montée Monette

District 6 :

18, rue des Roseaux
52, rue de la Rive

District 4 :

33, rue Rouiller
45, rang Saint-Claude

POTS, JARDINIÈRES, BACS, BALCONS

43, rue Stéphane
10, rue des Mélèzes

**COMMERCE, MULTI-LOGEMENT, INSTITUTION,
CAMPING, FERME ET CENTRE ÉQUESTRE**

70, rue des Cataplas

MENTION SPÉCIALE

333, rue Lucien

Cette année encore, à l'initiative du Comité d'embellissement, tous les résidents étaient invités à embellir leur résidence et par le fait même à contribuer à fleurir la Ville.

Le Conseil municipal et le comité organisateur félicitent les gagnants et remercient tous les résidents et les commerces pour le temps et les efforts investis.



URBANISME



FLASH INFO

L'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation par un officier municipal ne constitue pas une attestation que le projet de construction soumis est entièrement conforme au *Code national du bâtiment*. De ce fait, Les travaux de construction, d'agrandissement et certains projets de rénovations doivent être soumis avec des plans signés et scellés par un architecte ou un technologue selon la nature du projet. Avant de réaliser vos travaux, il est important de prendre des informations au service de la planification et aménagement du territoire de la Ville de Saint-Philippe 450 659-7701 poste 238

REMISAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Le remisage d'un **seul véhicule récréatif**, tel que roulottes, tentes-roulottes, remorques, bateaux, motoneiges ou motorisés, est autorisé sur un terrain en cour avant secondaire, latérale ou arrière, **du 15 octobre au 30 avril**. Le remisage en cour arrière ou latérale doit être à un (1) mètre des lignes de propriété. En aucun cas les équipements récréatifs ne peuvent empiéter ou être stationnés dans l'emprise de la rue.

L'occupant du bâtiment principal doit être le propriétaire de l'équipement récréatif. Tout véhicule récréatif remisé doit respecter une hauteur maximale de 3,5 mètres et ne peut, en aucun temps, servir de logement.



En cas d'infraction, vous recevrez un avis vous donnant un délai de quinze (15) jours pour vous conformer au règlement municipal.

POUR TOUS LES COMMERÇANTS

Qu'ont en commun une épicerie, un bureau à domicile, un lave-auto, un garage de mécanique et une crèmerie? Un certificat d'occupation.

Ce document, qui doit être affiché dans tous les établissements, atteste la conformité de vos activités aux Règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Philippe.

Le certificat d'occupation est non seulement rattaché à l'établissement occupé, mais aussi à l'exploitant de l'établissement.

On ne fait pas n'importe quoi, n'importe où!

Le certificat d'occupation permet d'assurer une coexistence harmonieuse entre les différentes activités dans un même secteur de la Ville.

Avant de louer ou d'acheter votre local, vous devez vous assurer que vous pourrez y exercer l'activité de votre choix.

Les officiers municipaux du service de la planification et aménagement du territoire sont à votre disposition afin de vous expliquer tout ce que vous devez savoir sur le zonage avant de poursuivre votre projet commercial.

SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

OPÉRATION DÉNEIGEMENT

Les premières chutes de neige sont à nos portes, un petit rappel s'impose concernant le respect de la réglementation. **NUL NE PEUT DÉPOSER DE LA NEIGE OU DE LA GLACE SUR UN CHEMIN PUBLIC OU DANS L'ESPACE DE DÉGAGEMENT D'UNE BORNE D'INCENDIE.** Dans le cas d'infraction, des constats pourront être émis.

- La neige ne doit pas être déposée dans la rue, en plus d'être dangereux, cela contrevient au règlement de la ville. La neige enlevée de l'entrée peut être déposée sur le terrain du propriétaire ou sur l'emprise de la ville;
- Par sécurité, il est nécessaire de dégager le champ visuel des automobilistes;
- Une attention particulière doit être portée aux bornes d'incendie afin de ne pas enneiger ou créer un obstacle à l'utilisation des équipements municipaux contre l'incendie.

Les artères principales, le centre-ville et les abords de l'école sont déneigés en priorité, par la suite ce sont les rues secondaires et les sentiers multifonctionnels. Le recours au sel est fait de façon modérée et les épanduses parcourent les secteurs stratégiques lors de chute de neige ou période de froid.

**L'HIVER, REDOUBLONS
DE PRUDENCE ET
RÉDUISONS NOTRE
VITESSE!**



Ensemble, facilitons le déneigement

L'HIVER, PRÉVOYEZ DE L'ESPACE POUR LES COLLECTES DE DÉCHETS ET DE MATIÈRES RECYCLABLES



- Pour ne pas nuire aux opérations de déneigement, **placez vos bacs dans votre entrée** et non sur le trottoir ou dans la rue.
- Éloignez vos bacs de tout abri d'auto temporaire, poteau de déneigement, voiture, etc.
- Puisqu'il s'agit d'une collecte robotisée, le positionnement de votre bac de recyclage est important. **Les roues et les poignées doivent être orientées vers votre domicile.**
- Pour être ramassés, vos bacs doivent rester accessibles aux éboueurs. **Assurez-vous qu'ils ne soient pas ensevelis par la neige.**

Service de SÉCURITÉ INCENDIE



JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA CASERNE DES POMPIERS DE SAINT-PHILIPPE/SAINT-MATHIEU

Le samedi 15 octobre dernier, le Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu a organisé une journée portes ouvertes. Plus de 500 personnes ont participé à cette activité organisée dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies. Jeux gonflables, visite des camions et simulateur d'incendie faisaient partie des activités offertes.



LES FEUX DE CUISSON PEUVENT ÊTRE TRAGIQUES. CUISINEZ EN TOUTE SÉCURITÉ.

Les feux de cuisson ont été une des causes les plus fréquentes d'appels au Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu. La cuisson des aliments comporte des dangers. Outre les brûlures, elle peut causer un incendie. Soyez donc prudent lorsque vous utilisez des appareils de cuisson.

Cuisiner avec précaution

- Surveillez toujours les aliments qui cuisent;
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture. Utilisez une friteuse homologuée conçue pour limiter la température à un niveau sécuritaire;
- Pour cuire les aliments, utilisez un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant sur la cuisinière. Un débordement de nourriture pourrait provoquer un incendie;
- Ayez un couvercle à portée de main. Si ce n'est pas celui du récipient, assurez-vous qu'il peut le couvrir en totalité;
- Si vous possédez un four autonettoyant, faites le nettoyage régulièrement. N'utilisez pas la fonction auto-nettoyage si beaucoup de résidus se sont accumulés au fond du four, ils pourraient s'enflammer.

Attention aux brûlures

- Orientez les poignées des chaudrons ou des casseroles vers l'intérieur de la cuisinière;
- Éloignez les enfants et les animaux des appareils de cuisson;
- Attention à vos bras et votre visage; la vapeur dégagée par les aliments qui cuisent peut vous brûler sérieusement.





RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE POLICE ROUSSILLON

Régie Intermunicipale DE POLICE ROUSSILLON



RÈGLEMENTATION SUR LE STATIONNEMENT DE NUIT HIVERNAL (2016-2017)

La Régie intermunicipale de police Roussillon, qui couvre le territoire de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte Catherine, informe les citoyens de ces municipalités que l'interdiction de stationner dans les rues débutera le **1^{er} décembre 2016 pour se terminer le 1^{er} avril 2017**.

Pendant cette période, le stationnement est interdit **de minuit à 7 heures le matin**.

Par contre, une tolérance est accordée la nuit, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, à la condition qu'il n'y ait pas de chute de neige, de verglas ou de grésil nécessitant des opérations d'entretien hivernal des rues.

Par définition, l'entretien hivernal comprend l'entassement, le soufflage ainsi que le chargement et le transport de la neige, l'épandage de sel ou d'abrasif ainsi que le dégagement de puisards.

Également, pour la période des Fêtes, c'est-à-dire du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017, une tolérance générale est accordée sauf pour la même condition que le paragraphe précédent.

En dehors des périodes mentionnées plus haut, les citoyens devront prendre les dispositions nécessaires afin de ne pas stationner leur véhicule dans la rue, car le montant réclamé pour chaque infraction est de 43 \$.

Des avertissements seront émis par le service de police pour la période du 15 au 30 novembre 2016.

Pour plus d'informations concernant les opérations d'entretien hivernal, consultez les sites Internet de vos municipalités respectives ou composez les numéros de téléphone suivants :

1. Ligne info-stationnement de nuit : Régie intermunicipale de police Roussillon : 450 638-0911 poste 2



TEXTER AU VOLANT, C'EST SE FOUTRE DES CONSÉQUENCES

Au volant, l'utilisation du téléphone cellulaire et l'envoi ou la lecture de textos sont des pratiques strictement interdites. L'utilisation du téléphone cellulaire au volant, réduit l'attention et la concentration du conducteur et augmente considérablement les risques de commettre d'autres infractions au Code de sécurité routière ou d'être impliqué dans une collision. **LE CELLULAIRE AU VOLANT? NON MERCI!**



MRC DE ROUSSILLON

COLLECTE PORTE-À-PORTE DE SAPINS DE NOËL

Une collecte porte-à-porte aura lieu du 4 au 8 janvier 2017 pour vous permettre de vous départir de votre arbre. Il faut déposer le sapin en bordure de la rue, le pied en direction de la rue.

Votre sapin doit être dépouillé de toutes décorations.

Aucun appel téléphonique n'est requis pour cette collecte.

Notez qu'aucun sapin ne sera ramassé à la collecte des déchets. Si vous manquez la collecte, vous pouvez toujours disposer votre arbre au garage municipal, 68, Montée Monette.

COLLECTE SPÉCIALE DE SURPLUS DE CARTON LE 6 JANVIER 2017

Placez le carton à 60 cm (2 pieds) du bac de recyclage, afin de ne pas nuire à la collecte robotisée. **Ne pas attacher les retailles ni les ficeler.**

Carton seulement : retirer les sacs et les morceaux de styromousse des boîtes.

Défaire les boîtes trop volumineuses et éviter les charges trop lourdes; la charge ne doit pas dépasser 25 kg ou 55 lbs.

Pour que vos boîtes soient ramassées, assurez-vous qu'elles ne soient pas ensevelies sous la neige.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter gratuitement vos surplus de carton au conteneur prévu à cet effet situé au garage municipal, 68, Montée Monette.



NOËL : TOUT NE VA PAS DANS LE BAC!

Il faut savoir que différents articles de décoration de Noël et d'emballages cadeaux ne doivent pas aller dans le bac de recyclage. Avant d'utiliser ces articles, pensez à des alternatives plus vertes!

Emballages

- Choux et rubans
- Cordes, ficelles, etc.
- Papiers métallisés ou plastifiés
- Styromousse (sous toutes ses formes)

Vaisselle

- Nappes et napperons en plastique souillés
- Verres et vaisselles en styromousse ou plastique n° 6
- Vaisselles et verres brisés

Décorations

- Bonbonnes de neige artificielle
- Personnages de Noël gonflables
- Branches, couronnes et sapins (naturels ou artificiels)
- Crèche et personnages
- Lumières et ampoules
- Rallonges électriques
- Pied supportant le sapin
- Cheveux d'ange
- Réflecteurs
- Glaçons
- Guirlandes



**L'HORAIRE DES COLLECTES DES
ORDURES ET DE RECYCLAGE EST
MAINTENU DURANT LA PÉRIODE
DES FÊTES**

**LIGNE INFO-COLLECTES DE LA MRC DE
ROUSSILLON : 514 928-5227**



**Manon-Josée
D'AUTEUIL**
Conseillère district n° 1

Manon-Josée D'Auteuil



Jocelyn BOUILLON
Conseiller district n° 2

Jocelyn Bouillon



Vincent LANTEIGNE
Conseiller district n° 3

Vincent Lanteigne



Johanne BEULAC
Conseillère district n° 4

Johanne Beaulac



Sylvie MESSIER
Conseillère district n° 5

Sylvie Messier



DENIS MAYRAND
Conseiller district n° 6

Denis Mayrand



*Les membres du conseil
municipal vous souhaitent un
très joyeux temps des Fêtes
ainsi qu'une bonne et heureuse
année 2017.*

L. A. L.

Mairesse